



Madame, Monsieur,

AMMA est une entreprise mutuelle active dans le secteur des soins, organisation non commerciale sans but lucratif, fondée il y a 70 ans par les prestataires de soins eux-mêmes.

Grâce au partenariat entre le Groupement Belge des Pédiatres de langue Française (G.B.P.F.) et AMMA, leader pour l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale, vous bénéficiez d'une couverture de qualité à des conditions favorables.

En optant pour la RC professionnelle d'AMMA, vous optez aussi pour l'assurance la plus complète du marché belge et ses multiples avantages, tels que :

- Police individuelle dans un cadre collectif. Chaque médecin possède son propre contrat.
- Vous êtes assuré sans surprime suivant le système du fait générateur. Ceci signifie que vous (et vos héritiers) restez assurés, même après la fin de votre activité et ce, pendant le délai de prescription légal. (pension, décès, résiliation par l'assureur,...).
- L'antériorité (Couverture des dommages survenus avant la prise d'effet du contrat) est couverte gratuitement via le cadre collectif.
- Votre prime est fixe, basée directement sur votre activité sans tenir compte de vos honoraires générés et réduite dans le cadre collectif par rapport à un contrat souscrit individuellement.

<b>Spécialité</b>	<b>Description</b>	<b>Classe</b>	<b>R.C. net</b>	<b>P.J. + Acc.</b>	<b>Total</b>
Pédiatrie	Sans néo.	3	185,92 €	21,07 €	226,14 €
Pédiatrie	Néo. n	4	347,05 €	21,07 €	402,17 €
Pédiatrie	NIC	8	1580,32 €	21,07 €	1749,52 €

- Les montants de couverture sont plus importants par rapport à un contrat souscrit individuellement.
- La police ne prévoit que peu ou pas d'exclusions et ne contient aucune franchise (= le montant restant à charge de l'assuré).
- A noter que dans les conditions générales de certaines polices en cours sur le marché, on relève une série d'exclusions qui sont dangereuses pour les médecins.
  - La mise en œuvre de techniques, méthodes de traitement dépassées.
  - L'application de traitements déontologiquement interdits.
  - Les dommages consécutifs au non-respect des articles 422 bis et 422 ter.Ces exclusions n'apparaissent pas dans les conditions générales d'AMMA.



Pour votre information voici les fautes lourdes reprises dans les conditions générales d'AMMA.

La faute lourde est différente de l'exclusion, nous n'inversons pas la charge de la preuve.

- A. les dommages résultants d'actes professionnels prohibés par les dispositions légales ou réglementaires ;
  - B. les dommages causés par l'assuré en état d'intoxication alcoolique ou médicamenteuse ou se trouvant dans un état analogue résultant de l'utilisation de produits autres que des boissons alcoolisées ou produits médicamenteux ;
  - C. un dommage consécutif au non-respect des articles 422bis et 422ter du Code Pénal relatifs à la non-assistance à personnes en danger.
- Une assurance accidents pour vos patients, utile pour les consultations privées, est comprise gratuitement.
  - AMMA couvre l'entièreté de l'activité professionnelle du médecin sans aucune surprime quelconque pour une activité identique dans un autre hôpital ou encore un cabinet privé.
  - Vous bénéficiez d'une couverture Protection Juridique avec, en cas de plainte pénale, le libre choix de l'avocat au cas où vous estimez qu'il peut y avoir un conflit d'intérêt avec l'avocat désigné par AMMA pour défendre vos intérêts civils.
  - Chef de Service, maître de stages : couverture sans surprime.
  - Cette police est résiliable annuellement.

**Pour pouvoir bénéficier de ces avantages il faut être en ordre de cotisation auprès de votre association le Groupement Belge des Pédiatres de langue Française (G.B.P.F.).**

Vous êtes convaincu ? Alors remplissez sans tarder le formulaire de réponse en annexe et retournez-le nous selon les modalités reprises en bas de page.

Meilleures salutations,



## **Formulaire de réponse**

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ...../..... GSM : ...../..... Fax : ...../.....

Email : ..... Date de naissance : .....

Statut :  Indépendant  Salarié

**Oui, j'accepte de recevoir toutes les informations relatives aux assurances (conditions générales et particulières, offres, newsletters, etc.) par voie électronique\*.**

Email : .....

\* Dans le cadre de la loi MIFID du 30 juillet 2013

Je souhaite souscrire l'assurance RC professionnelle

Contactez-moi le ..... (date) à ..... (heure)

Je souhaite obtenir un rendez-vous sans engagement avec mon conseiller régional pour de plus amples informations

Le ..... (date) à ..... (heure)

Contactez-moi sans engagement le ..... (date) à ..... (heure), pour de plus amples informations par téléphone

### **Ce formulaire peut être renvoyé :**



par fax : 02 737 53 29



par email : [danielle.vanleirsberghe@amma.be](mailto:danielle.vanleirsberghe@amma.be)



par courrier : AMMA | Avenue des Arts 39/1 – 1040 Bruxelles

### **Pour toute demande d'informations :**



par téléphone : 02 737 53 35



par email : [consult@amma.be](mailto:consult@amma.be)

Vos coordonnées sont conservées dans une base de données afin que nous puissions vous tenir informé de nos nouveautés et de nos activités. Elles ne seront pas communiquées à des tiers. Elles peuvent être modifiées ou supprimées sur simple demande.